

Le texte anglais du document suivant se trouve à Londres, aux archives du *State Paper Office Colonial Series*, vol V. art 34. La réponse au second interrogatoire renferme la traduction du petit document français que nous avons publié dans le dernier numéro et que nous avons suivi ici pour la traduction.

A copie of Mr. Champleins depositions taken before Sir Henry Martin, Kt. the 9th of novembre 1629

Samuel Champlein of Browages in Guien in the Kingdom of France gent. and late Lieutenant gouourneur of the forte in Canada called the St. Lewis et Kebecke sworne before the right worl<sup>d</sup> sir Henry Martin knight, judge of the high court of admiralty, saith as followeth.

To the first Intergatory he saith that he and the rest of the French latelie taken at Canada by Capt. Kircke and his comp: haue bin well intreated & used by him & his comp: en. since they were taken by them, giueing them victualls & using them as himselfe, and they haue bin noe wayes dealt with to depose an untruth for ought hee kuoweth.

To the second third & fourth, hee saith that hee was in the forte when Capt. Kircke & his comp: tooke the same, viz: the 20th day of july 1629. *stilo nouo*, viz: 4 brasse peeces weighing each about 150 lbs. weight; one other peeces of brasse ordnance wey: 80 lbs. weight; 5 iron boxes seruing for the fine brasse peeces of ordnance; 2 small iron peeces of ordnance wey: each 8 hundred pound weight; 6 munderers with their double boxes or chargeors; one small iron peeces of ordnance wey: about 80 lbs.; 45 small iron bulletts for the service of the foresaid fine brasse peeces; six iron bulletts for the service of the foresaide 26 brasse peeces wey: euery one 3 pounds; 30 or 40 pounds of gun powder all belonging to Mr. de Caen of Roen, Mr. Deshemy of St. Mallos & 3 or 4 mo... whose names he doth not remember; aboute 30 pounds of match belonging to the french king; 30 whole and 1 broken muskett; a harquebush a croacke belonging to the said merchants; 2 longe harquebushes fine or six feet longe a peeces belonging to the kinge, 2 other harquebushes; 10 halberts; 12 pikes belonging to the kinge 5 or 6 thousan... leaden bulletts, plate and barres of lead belonging...; 60 corselets whereof 2 are compleat and pistole roef; 2 greate

Copie des dépositions de M. de Champlein faites de vant Sir Henry Martin, Chevalier, le 9 de novembre 1629.

Samuel Champlein de Browages en Guienne dans le royaume de France, gentilhomme et ci-devant Lieutenant Gouverneur du fort appelé Saint-Louis à Kebecke en Canada, assermenté devant l'honorable sir Henry Martin, chevalier, juge de la cour supérieure de l'Amirauté dépose comme suit

Au premier interrogatoire, il dit que lui et le reste des Français récemment pris au Canada par le capitaine Kircke et sa troupe, ont été bien et convenablement traités par lui et ses compagnons, depuis le moment qu'ils ont été faits prisonniers par eux, leur donnant des vivres et les traitant comme lui-même, et qu'ils n'ont par aucune voie qu'ils sachent, été induits à déposer contre la vérité.

Au second, troisième et quatrième, il dit, qu'il était dans le fort quand le capitaine Kircke et sa troupe en prirent possession, c-à-d le 20<sup>e</sup> jour de juillet 1629, *style neuf*, savoir: 4 pièces de fonte pesant chacune environ 150 lbs.; une autre pièce d'artillerie de fonte pesant 80 lbs.; 5 boites de fer servant pour les cinq pièces d'artillerie de fonte; 2 petites pièces d'artillerie de fer pesant chacune 8 cents livres; 9 pierriers avec leurs doubles boites ou chargeors; une petite pièce d'artillerie de fer pesant environ 80 lbs; 45 petits boulets de fer pour le service des cinq pièces de fonte susdites; 6 boulets de fer pour le service des susdites 26 pièces de fonte pesant chacun 3 lbs; 30 ou 40 lbs. de poudre à canon, appartenant tout à M. de Caen de Rouen, M. Deshemy de St. Malo, et trois ou quatre autres dont il ne se rappelle pas les noms; environ 30 lbs de mèche appartenant au roi de France; 30 mousquets entiers et 1 rompu; une arquebuse à croc appartenant aux dits marchands; 2 longues arquebuses longues de cinq ou six pieds chacune appartenant au roi; 2 autres arquebuses; 10 hallebardes; 12 piques appartenant au roi; 5 ou 6 mille livres de boulets de plomb, platines et barres de plomb appartenant...; 60 corselets dont deux sont complets et à l'épreuve du pistolet;

brasse croes wey: 80 lbs.; 1 paulio... to lodge aboute 20 men belonging to the king; a smithes forge with the appartenances; all necessaries for a kitchen; all tooles and necessaries for a carpenter; all appartinances of iron worke for a windmill; a hand mill to grind corne; a brasse bell belonging to the said merchants. And, as hee ha... bin bould by the factors for the merchants there were in the wareho... or magazine in the said habiacion aboute two thousand fine hundred o.. 3 thousand beauer skinnes & some cases of kniues the number whereof he hath not heard, and some small iron shafts which did belong particularly to Mr. de Caen; and the forte belonging to the kinge, & the habitation houses the [rein] belonging to the said merchants were all left standing undefaced and th... inhabitants in these houses had some goods of their owne in them, but what they were hee cannot expresse. And this hee affirmed upon his oath to be true; and more to these interrogatories he cannot answer.

To the 4th hee saith that there were not any victualls or ordinarie sustina... for men in the said forte or habiacion at the tyme of the taking of them, the men in the same haueing liued by the space of aboute 2 monthes before upon nothing but rootes.

To the 5th and 6th he said that being in distresse for want of victualls, this examine sent his brother and twenty more persons in a small pinnace of 7 or 8 tonnes called the *Le Loania* and one hundred coates or gownes to... a place called Gaspey, & gave his brother order to land twenty of them there, whereof, as hee remembreth, 2 were weomen et 4 children, and gave them each of them 2 coats of beauer to buy victualls of the sauages; & with the rest to saile to France to give notice of their distresse in the said forte, *ac aliter nescit*.

2 grands pieds fourchus pesant 80 lbs; 1 pavillon pour loger environ vingt hommes appartenant au roi; une forge de maréchal avec les appartenances; tout une batterie de cuisine; tous les outils nécessaires à un charpentier; tout un assortiment d'outils de fer pour un moulin à vent; un moulin à bras pour moudre le grain; une cloche de fonte appartenant aux dits marchands. Et, suivant l'information que lui en out donnée les commis des marchands, il y avait un magasin dans la dite habitation environ deux mille cinq cents ou trois mille peaux de castor et quelques caisses de conteneurs dont il n'avait pas entendu dire le nombre, et quelques petits fers de flèche, qui appartenaient particulièrement à M. de Caen; et le fort appartenant au roi, et l'habitation avec les maisons appartenant aux dits marchands furent toutes laissées debout non endommagées, et ceux qui demeuraient dans ces maisons y avaient quelques effets à eux, mais qu'il ne pouvait dire ce que c'était. Et il affirme sur son serment que tout cela est conforme à la vérité, et déclare ne pouvoir faire à ces interrogatoires plus ample réponse.

Au quatrième il dit qu'il n'y avait aucunes victuailles ou provisions de bouche ordinaires dans le dit fort ou habitation au moment de la prise, les personnes qui y étaient n'ayant vécu que de racines l'espace d'environ deux mois auparavant.

Aux cinquième et sixième, il dit qu'étant dans la détresse par manque de vivres, le preveu envoya son [beau] frère et vingt autres personnes dans une petite pinasse de 7 à 8 tonnes appelée *Le Loania* et un cent d'habits ou robes dans un endroit appelé *Gaspey*, et donna ordre à son [beau] frère d'y déposer vingt d'entre eux, au nombre desquels, autant qu'il s'en souvient, il y avait deux femmes et quatre enfants, et il donna à chacun d'eux deux robes de castor pour acheter des vivres des sauvages; et avec le reste de se rendre en France pour y donner avis de leur détresse au dit fort, *ac aliter nescit*.

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible, une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable d'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

A Sainte-Thérèse. . . . M. A. Dagenais.  
A la Pointe-Lévi. . . . M. E. Clément  
A la Petite-Salle. . . . M. G. Giroux.  
Chez les Externes. . . . M. C. Gingras.  
ANSELME BOUCHER, Gérant